



**Appel à Candidatures :**  
**Constitution d'un « Village de Start-up »**  
**Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté d'Agglomération**  
**de La Rochelle & Association Technopole (ATLAS) à**  
**l'occasion des Assises de l'Economie de la Mer (AEM)**

Les Assises  
économie de la MER

**20<sup>èmes</sup> Assises Nationales de l'économie de la mer**  
**4 & 5 novembre 2025 à La Rochelle**

**1. Préambule : les Assises de l'Economie Maritime**

La prochaine édition des Assises de l'Economie de la Mer (AEM) aura lieu les 4 et 5 novembre à l'espace Encan à La Rochelle, organisée par le Groupe Ouest France et sa filiale Le Marin en partenariat, entre autres, avec la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'association Technopole (ATLAS). Cet évènement annuel incontournable de la communauté maritime française réunit en moyenne plus de 1 600 acteurs sur 2 jours, dirigeants et représentants de petites, moyennes et grandes entreprises, décideurs politiques, institutions, armées, ... autour des grands enjeux d'actualités de ce secteur. Plusieurs personnalités politiques sont régulièrement présentes, Président de la République, Ministres, Secrétaires d'Etat pour exposer les orientations du gouvernement.

La dimension « networking » occupe une place très importante dans l'ADN de l'évènement. Pauses entre les conférences, déjeuners et soirée cocktail offrent de nombreuses occasions de développer son carnet d'adresses et de conclure des affaires. Les corners des partenaires, installés au cœur de ce dispositif, offrent une visibilité et une efficacité maximale.

[Assises de l'économie de la mer - 4 et 5 novembre 2025 - La Rochelle](#)

A cette occasion, et pour la 2<sup>nd</sup> fois, un « Village de start-up » sera installé dans les espaces collectifs de ces assises et une partie de cet espace sera dédié aux **start-up de la Nouvelle-Aquitaine, de la**

*AAC « Village de start-up » Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté d'Agglomération de La Rochelle & Association Technopole (ATLAS) - Assises de l'Economie de la Mer 2025 à La Rochelle*

**Communauté d'Agglomération de La Rochelle et de l'association Technopole (ATTLAS)** dans le cadre d'une action collective engagée par ces 3 partenaires. Ce sera l'occasion de promouvoir le dynamisme, les savoir-faire et les capacités d'innovation des entreprises de ces territoires.

## 2. Objet de l'appel à candidature

Le présent appel à candidatures doit permettre à la Région Nouvelle-Aquitaine, à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'association Technopole (ATTLAS), dans le cadre d'une action collective, d'identifier, et le cas échéant sélectionner, les entreprises de leur territoire qui pourront exposer au sein du « **Village de start-up** » **Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté d'Agglomération de La Rochelle & Association Technopole (ATTLAS)** pendant les Assises de l'Economie de la Mer 2025 prévues les 4 et 5 novembre à l'espace Encan de La Rochelle.

## 3. Règles d'éligibilité

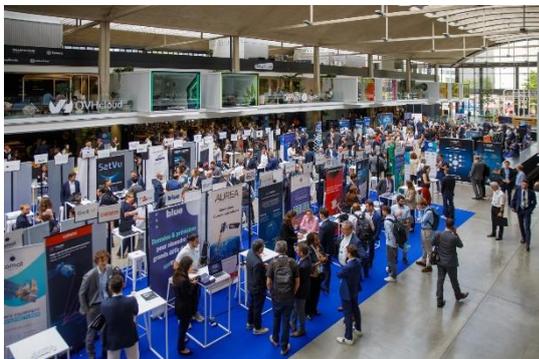
Les entreprises éligibles au présent appel à candidatures sont des **start-up innovantes\* de Nouvelle-Aquitaine, de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ou de l'Association Technopole (ATTLAS)** \* dont l'activité est en lien avec **l'économie de la mer** \* ou peut avoir des applications sur l'économie de la mer.

Start-up innovantes\* : Entreprises créées depuis moins de 5 ans (maximum 10 ans), et proposant un service ou un produit innovant.

De Nouvelle-Aquitaine, de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ou de l'Association Technopole (ATTLAS)\* : Entreprise qui détient au moins un établissement en Nouvelle-Aquitaine avec un numéro SIRET dédié.

Activité en lien avec l'économie de la mer ou qui peut avoir des applications sur l'économie de la mer\* : Produits ou services développés par l'entreprise directement liés ou ayant des applications en lien avec l'économie de la mer au sens large : industries nautiques et navales, énergies marines renouvelables, logistique maritime, infrastructures portuaires, pêche professionnelle, aquaculture, défense, protection de l'environnement marin, qualité de l'eau, lutte contre l'érosion côtière, matériaux éco-conçus, recyclage des composites, énergies vertes, ... (liste non exhaustive).

## 4. Engagements réciproques



Chaque entreprise qui exposera au sein du Village de start-up Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté d'Agglomération de La Rochelle & Association Technopole (ATTLAS) pourra bénéficier du « Pack start-up » selon les conditions définies par les organisateurs de l'évènement (sous réserve de modification) : espace de 1m<sup>2</sup> environ avec 1 desk personnalisé avec votre logo, 2 chaises hautes, pas de cloisonnement, une alimentation électrique de 500W (équivalent : un ordinateur + un petit écran), 1 entrée pour l'évènement. L'entreprise est vivement invitée à apporter un kakémono.

*Exemple de disposition d'un village de start-up (Photo non contractuelle)*

Dans ce cadre, pour chaque entreprise retenue, la Région Nouvelle-Aquitaine ou la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ou l'Association Technopole (ATTLAS) s'engage à :

- Prendre en charge le coût du « Pack start-up » d'une valeur de 794,10€ TTC,
- Mettre à disposition de l'entreprise un espace au sein du Village de start-up Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'Association Technopole ATTLAS selon les modalités définies par les organisateurs de l'évènement dans le « Pack start-up »,
- Intégrer le nom de l'entreprise dans les supports de communication qui seront réalisés par la Région Nouvelle-Aquitaine ou la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ou l'Association Technopole ATTLAS pour cet évènement.

**En contrepartie, chaque entreprise retenue s'engage à :**

- Acheter une entrée pour l'évènement, d'un montant de 258,50€ TTC (tarif d'ouverture), pour un membre dirigeant ou salarié de l'entreprise. Au total, l'entreprise disposera de 2 entrées pour l'évènement, 1 entrée financée par la Région Nouvelle-Aquitaine ou la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ou l'Association Technopole (ATTLAS) dans le « Pack start-up » et 1 entrée financée par l'entreprise elle-même,
- Assurer la présence d'un représentant de l'entreprise a minima au sein du Village de start-up pendant toute la durée des AEM pour tenir et animer l'espace, prioritairement sur les périodes de pause et de restauration,
- Installer et désinstaller le matériel apporté par l'entreprise (Kakémono, logo, ...).

## **5. Intervention financière de la Région et coût restant dû pour l'entreprise**

La Région ou la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ou l'Association Technopole (ATTLAS) prendra en charge le coût du « Pack start-up » d'une valeur de 794,10 € TTC pour chaque entreprise retenue.

Chaque entreprise retenue prendra en charge l'achat d'une entrée pour les AEM 2025 à hauteur de 258, 50 € TTC (tarif d'ouverture). L'achat de cette entrée devra être réalisé par l'entreprise elle-même via le prestataire ADDITI dans les 15 jours qui suivront la confirmation de la sélection de l'entreprise.

## **6. Critères de sélection des dossiers**

Le Village de start-up Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté d'Agglomération de La Rochelle & Association Technopole (ATTLAS) pourra accueillir **jusqu'à 16 entreprises au maximum**, 8 maximum pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine, 5 maximum pris en charge par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et 3 pris en charge par l'Association Technopole (ATTLAS). Dans ce cadre, la sélection des entreprises parmi les candidatures reçues se fera selon les critères suivants :

- 1. Lien avec l'économie de la mer,**
- 2. Caractère innovant,**
- 3. Capacités financières de l'entreprise : Moyens financiers détenus (L'action collective a vocation à aider les entreprises qui en ont le plus besoin), chiffre d'affaires en progression,**
- 4. Réponse aux enjeux des transitions environnementales, énergétiques, ou sociétales,**
- 5. Participation à l'édition 2024 des Assises de l'Économie de la Mer à Bordeaux.**

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle sélectionnera des entreprises uniquement localisées sur le périmètre de son territoire. L'association Technopole (ATTLAS) sélectionnera uniquement des entreprises localisées sur son périmètre d'intervention. La Région Nouvelle-Aquitaine sélectionnera des entreprises localisées sur le périmètre de la région et différente de celles sélectionnées par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et par l'Association Technopole (ATTLAS).

## 7. Constitution du dossier de candidature

Les entreprises intéressées pour candidater au présent appel à candidatures devront, **avant le 12 septembre 2025** :

### 1. Renseigner le formulaire de candidature en ligne

Lien vers le formulaire en ligne : <https://forms.office.com/e/2jCUT9cWd5>

### 2. Transmettre la liste des pièces justificatives énoncées ci-dessous :

- Deck (présentation visuelle et concise de l'entreprise et de sa proposition de valeur),
- Extrait Kbis,
- Dernière liasse fiscale.

Le dépôt des pièces justificatives se fera sur les 3 adresses mail suivantes :

- [village-startup-AEM@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:village-startup-AEM@nouvelle-aquitaine.fr)
- [economie.tourisme@agglo-larochelle.fr](mailto:economie.tourisme@agglo-larochelle.fr)
- [technopole@agglo-larochelle.fr](mailto:technopole@agglo-larochelle.fr)

**Le dépôt du dossier sur les 3 adresses mail est indispensable.**

Pour être validé, le dépôt de votre candidature devra faire l'objet d'un accusé de réception de la part de la Région ET de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ET de l'Association Technopole (ATTLAS).

## 8. Calendrier de dépôt

ETAPES	DATES
Ouverture de l'AAC = début du dépôt des candidatures	16/06/2025
Clôture de l'AAC = Fin du dépôt des candidatures	12/09/2025
Comité de sélection	22/09/2025
Annonce des lauréats	26/09/2025

## 9. Contacts

Pour toute question sur cet appel à candidatures, n'hésitez pas à faire un mail sur l'une des adresses électroniques suivantes :

- [village-startup-AEM@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:village-startup-AEM@nouvelle-aquitaine.fr)
- [economie.tourisme@agglo-larochelle.fr](mailto:economie.tourisme@agglo-larochelle.fr)
- [technopole@agglo-larochelle.fr](mailto:technopole@agglo-larochelle.fr)

Pour rappel, il existe des technopoles et structures d'appui aux startups en Nouvelle-Aquitaine qui peuvent vous accompagner dans la constitution de votre dossier ([voir la carte ci-jointe](#)).